

TERMES DE REFERENCE

Intitulé de l'activité	Recrutement de prestataires pour l'établissement de contrats cadres pour la mise en place de moellons (6.250 voyages) servant aux activités de GDT dans les régions de Agadez, Tahoua et Tillabéri			
Projet / Programme	<input checked="" type="checkbox"/> PromAP	<input type="checkbox"/> ProLaVi	<input type="checkbox"/> ProPFR	<input type="checkbox"/> ProEMPLOI
Paquet de ressource 1	Pourcentage	Paquet de ressource 2 <i>(Cas des activités partagées)</i>	Pourcentage	
G-011805-011.00 DGIS (GDT)	<i>Donner le %.</i>	<i>Choisissez un élément.</i>	<i>Donner le %.</i>	
Output (s)	Pourcentage	Output (s) <i>(Cas des activités partagées)</i>	Pourcentage	
11805020000 (Output 2 PromAP)	100%	<i>Choisissez un élément.</i>	<i>Donner le %.</i>	
<i>Choisissez un élément.</i>	<i>Donner le %.</i>	<i>Choisissez un élément.</i>	<i>Donner le %.</i>	
<i>Choisissez un élément.</i>	<i>Donner le %.</i>	<i>Choisissez un élément.</i>	<i>Donner le %.</i>	
<i>Choisissez un élément.</i>	<i>Donner le %.</i>	<i>Choisissez un élément.</i>	<i>Donner le %.</i>	
Référence du PAT	2.1. Les actions de GDT répondant aux besoins de protection du potentiel irrigable, planifiées dans les plans et schémas d'aménagement sont mises en œuvre selon l'approche HIMO/CFW			
Partenaires de coopération / mise en œuvre	Communautés de base, municipalité			
Période d'exécution	15 mars – 15 juillet 2026			
Niveau concerné	Niamey - Central			
Type d'appui sollicité	Transport de matériaux de construction d'ouvrage GDT			
Description sommaire	Il s'agit de la prestation de service de transports de pierres des carrières vers les zones devant abriter les activités GDT pouvant être renouvelé deux fois selon le besoin du projet			

1. Contexte

Le Programme "Promotion de l'Agriculture Productive au Niger" (PromAP) au Niger a pour principal objectif l'utilisation des méthodes de culture innovantes et agroécologiques par les producteurs/productrices de la petite irrigation (PI) des régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéri pour une production durable et la sécurité alimentaire. La phase actuelle du programme (PromAP 4) se déroule du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Le programme s'insère dans le cadre de la coopération bilatérale entre l'Allemagne et le Niger, pour un montant total de 19.000.000 EUR, dont 13.000.000 EUR provenant du Ministère fédéral allemand de la coopération économique (BMZ) et 6.000.000 EUR de la Direction générale pour la coopération internationale (DGIS), royaume des Pays Bas, au titre d'un cofinancement. A partir d'octobre 2024, le PromAP a bénéficié d'un second

cofinancement avec l'USAID pour renforcer ses capacités d'actions à attendre des résultats supplémentaires y afférent.

Le PromAP utilise une approche multi-paliers (niveaux macro, méso et micro) et fournit des prestations dans plusieurs domaines thématiques, dont (i) au niveau macro, le renforcement institutionnel des acteurs impliqués (DGA/MAG, DGGR/MAG, SP/SPIN/MAGEL, APCA/MAG, MESUDD) dans la promotion et la valorisation intégrée et inclusive de la petite irrigation (PI), (ii) au niveau méso, le développement, la diffusion et l'utilisation des modules de formation continue dans le domaine de la petite irrigation, la fourniture des modèles novateurs de techniques de production agroécologiques et sensibles à la nutrition pour l'enseignement agricole et la formation continue pour la petite irrigation (PI) et, au niveau micro, (iii) la fourniture des services de conseil aux producteurs/productrices par les dispositifs de conseil du SNCA pour leur renforcement des capacités dans l'application des principes économiques, agroécologiques, organisationnels et nutritionnels dans leurs exploitations et (iv) la planification et la mise en œuvre des mesures de protection des sites de petite irrigation contre l'érosion et les inondations ainsi qu'un accompagnement dans le suivi écologique. La présente prestation vise à commander les services de prestataires dans le cadre du transport de moellons devant servir à la réalisation des ouvrages GDT dans les régions de Agadez, Tillabéri et Tahoua notamment dans les sites sélectionnés sous financement BMZ et DGIS. |

2. Justification

La zone d'intervention du PromAP est soumise à des conditions climatiques extrêmes qui pèsent sur le potentiel irrigable notamment en matière de dégradation des ressources naturelles et la perte des terres du fait des inondations. Cette situation générale dans la zone habituelle d'intervention est également valable dans les sites sélectionnés pour le compte du cofinancement USAID en ce qui concerne les régions de Tillabéri et de Tahoua et du financement BMZ pour la région d'Agadez.

C'est donc pour faire face à cette situation et à la menace de dégradation généralisée des terres agropastorales que le PromAP IV met en œuvre un paquet d'activités des Gestion Durable de Terres (GDT) à travers la Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) au niveau de certaines vallées des régions de Tahoua et Agadez. La mise en œuvre de ces actions permettra non seulement de lutter contre la dégradation des terres à travers des aménagements antiérosifs sur les bassins versants mais aussi de sécuriser les exploitations agricoles à travers des ouvrages de protection des berges des vallées. Ceci rentre dans le cadre de l'atteinte des résultats escomptés de l'Output 2 « La durabilité de la petite irrigation dans les régions d'intervention s'est améliorée ».

Les actions de GDT consistent à consolider, stabiliser et protéger les berges afin de limiter leur sapement par les forts écoulements entraînant ainsi des lourdes conséquences telles que la réduction des superficies exploitables des du potentiel irrigable, l'endommagement de certains ouvrages de mobilisation des eaux.

En outre, des actions simples de mise en place de cordons peureux concourent à réduire considérablement le ruissellement et protéger ainsi les terres en aval contre l'ensablement et le sapement des berges. Au demeurant, ces petites actions concourent en premier lieu à l'amélioration de l'infiltration des eaux d'écoulement pour le rechargement de la nappe phréatique indispensable à l'activité irriguée.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de ces actions, d'importantes quantités de moellons doivent être transportées.

Les présents termes de référence sont ainsi élaborés pour assurer le transport des moellons devant servir aux travaux GDT dans les régions de Agadez, de Tahoua et de Tillabéri. |

3. Objectifs de l'activité

L'objectif global est d'assurer la mise en place de moellon au niveau des différents chantiers de protection des berges des vallées et des autres activités GDT à travers des contrats qui sont mis en œuvre en fonction de l'ouverture progressive des chantiers dans le temps dans les régions d'intervention du programme.

Au cours de la période de mise en œuvre, la mobilisation des prestataires se fera selon les besoins exprimés sur le terrain sur la base des chantiers qui seront progressivement ouverts par les antennes régionales du PromAP notamment pour le traitement des berges des vallées, le traitement des koris, la mise en œuvre des ouvrages de cordons de pierres et des micro-barrages. Les quantités totales à déplacer sont de 6.250 voyages de pierres.

Progressivement, les activités de transports de moellons s'étendront à toutes les zones où les actions GDT ont été prévues en tenant compte de la programmation faite par les antennes de Tahoua et Tillabéri et les communautés bénéficiaires des actions GDT.]

4. Résultats attendus

Le résultat global attendu de la prestation et d'assurer, durant la période allant de 15 mars au 15 juillet 2026, le transport jusqu'à concurrence de 6.250 voyages de moellons.

5. Approche méthodologique

Le transport se fera à l'aide des camions bennes capables de gravir la montagne à la recherche des moellons. Ils traverseront des lits des vallées très sablonneux pour décharger les voyages transportés. La quantité d'un voyage de camion est estimée à 4,5 m³ de moellon.

Le rendement journalier d'un camion, autrement dit la quantité de voyages faisables par un camion dans la journée est fonction non seulement de la distance entre la carrière et le lit de la vallée ainsi que dans les zones d'épandage identifiées ; mais doit également tenir compte du moyen de chargement qui est constitué de la main d'œuvre non qualifié.

Les prestataires retenus mobiliseront leurs moyens logistiques pour assurer le transport de moellons entre les carrières désignées et les lieux de dépôt, le long des portions des berges ou sur les à traiter au niveau des différents villages. Les prestataires proposeront les moyens logistiques nécessaires et la durée traçant un planning détaillé de la prestation. Chacun des prestataires doit assurer la mobilisation du minimum de quatre (4) camions remplissant les caractéristiques exigées par les conditions de travail du terrain.

Le choix de la carrière en fonction de la qualité des moellons est assuré par le PromAP, de concert avec les bénéficiaires. La mise en tas et le chargement des camions seront assurés par la main d'œuvre locale.

Pour les traitements des berges et les micro-barrages, les camions déchargeront les moellons en tas, le long des portions à traiter tous les 2 m à une distance de 4 m des berges. Pour les cordons de pierres, les voyages seront livrés en des tas dispersés selon les indications qui seront fournies par les prestataires d'encadrement sur le terrain et les chefs des chantiers.

Le dispositif d'orientation des camionneurs et de validation des voyages déjà mis en place sera maintenu de concert avec les prestataires de services d'encadrement et les représentants des communautés villageoises par le PromAP. Tout voyage non validé ne sera pas comptabilisé aussi bien pour le camionneur que pour l'équipe de chargement.]

6. Tâches du prestataire

Les prévisions des réalisations sont les suivantes par lot pour les 3 régions concernées :

Lots	Région	Distance moyenne de la carrière (km)	Type d'ouvrages et aménagement
N°1	Agadez	5-15 km	Gabion, muret en pierres, micro-barrage, cordon de pierres
N°2	Tahoua	8-15 km	Cordons en pierres, muret en pierres, Gabion, micro-barrage
N°3	Tillabéri	8-20 km	Cordons en pierres, micro-barrage

7. Tâches du projet

Les tâches du projet sont :

- Orientation du prestataires,
- Mise en relation du prestataire avec les communautés à la base,
- Mobilisation des communautés pour le remplissage des camions,
- Supervision de la mise en œuvre de la prestation,
- Validation de la prestation par le niveau régional,
- Approbation de la prestation au niveau central du projet.
- Mobilisation des ressources financières nécessaires.

8. Livrables

Eventuellement, et exclusivement sur demande, le prestataire devra fournir les quantités de moellons pouvant atteindre les prévisions et les besoins de terrain exprimés dans tableau suivant. Au total, la quantité nécessaire de moellons à transporter, représentant les tâches du prestataire, sur les différents chantiers au cours de la période est la suivante par lot :

Lots	Région	Type d'ouvrage et aménagement	Quantité de maximale voyages	Volume maximum de moellons (m3)
N°1	Agadez	Gabion, muret en pierres, micro-barrage	2.750	12.375
N°2	Tahoua	Cordons en pierres, muret en pierres, Gabion, micro-barrage	3.050	13.725
N°3	Tillabéri	Cordons en pierres, micro-barrage	450	2.025
TOTAL		*****	6.250	28.125

La mise en place des moellons sera fonction des programmations faites par les antennes régionales du PromAP en concertation avec les communautés soutenues et l'encadrement de terrain. La quantité à livrer pourra ne pas atteindre les estimations et conséquemment agira sur le montant du contrat.

Il est ainsi attendu du prestataire le transport des volumes désignés sur les portions qui lui seront indiquées par les responsables des antennes et des prestataires de services en charge de l'encadrement sur le terrain. Fait fois de l'effort fourni, le mécanisme de pointage institué par le PromAP sur les zones à aménager. Un rapport sommaire final de prestation est soumis au PromAP avant de paiement de solde de tout compte.

9. Profil du prestataire

La prestation sera ouverte à tous les entrepreneurs ayant une reconnaissance juridique (registre de commerce) et légalement immatriculé par les services d'impôt.

Les conditions de soumissions sont les suivantes :

- Disposer d'une attestation de reconnaissance juridique, registre de commerce, ARF etc. ;
- Expérience de transport de moellon pour la mise en œuvre des actions GDT avec la GIZ ou d'autres partenaires au développement ;
- Connaissance avérée du contexte de la zone d'intervention du PromAP ;
- La preuve de la capacité logistique du prestataire avec les différentes pièces (Carte grise des camions à jour, Assurances à jour, Permis de conduire des chauffeurs, Vignettes 2026 à jour)
- Accepter la visite de présenter le matériel à l'antenne du PromAP concernée et se soumettre aux exigences de remplacement en cas de demande ;
- Soumettre une lettre d'engagement à respecter le planning d'activité exigé par le PromAP.
- Garantir une attestation de mobilisation immédiate de la logistique à la demande du PromAP pendant la période de contrat ;
- Fournir les références de travaux similaires attestant de la compétence du prestataire dont les justifications et indications précises fournies seraient un atout. |

10. Durée de la prestation

Le présent appel d'offre met en concurrence des camionneurs ayant l'expérience de transport des moellons dans le cadre de la mise en œuvre des activités GDT dans les trois régions d'intervention du PromAP.

La prestation des 6.250 voyages est répartie en trois (03) lots définis ci-dessous :

- Lot 1 – Agadez : 2.750 voyages au maximum ;
- Lot 2 – Tahoua : 3.050 voyages au maximum ;
- Lot 3 – Tillabéri : 450 voyages au maximum ;

Un prestataire peut soumissionner à deux (2 lots) mais ne peut être adjudicataire que d'un seul lot. La durée de mise en œuvre globale de la prestation est de 120 jours à compter du 15 mars 2026. |

11. Conditions de soumission

Pour répondre à l'appel d'offre, le prestataire doit soumettre une offre technique et une offre financière établies en langue française selon les conditions édictées par l'appel d'offre.

Tous les éléments constitutifs des offres seront contenus dans une seule enveloppe neutre portant exclusivement la mention : Recrutement d'un prestataire pour la mise en place des matériaux (moellons) servant aux activités de GDT dans les régions de Agadez, Tillabéri et Tahoua. Lot N°#.

L'offre technique doit répondre aux conditions de soumissions sus mentionnées à l'enchaînement exact des chapitres dans le respect de l'ordre défini par le schéma d'évaluation annexé aux présents TDR. **Toute offre ne répondant pas à ce critère sera rejetée pour vice de forme et non-respect des indications pour la soumission.** Les Conditions édictées dans les présents TDR font foi en ce qui concerne les offres techniques. |

12. Offres et évaluation des offres

Les offres seront soumises à l'évaluation conformément au schéma en annexe des présents TDR et en conformité avec les indications fournies par la GIZ dans l'avis de recrutement en ce qui concerne la recevabilité de l'offre (présentation des enveloppes, dates de dépôt etc.).

12.1. Offre technique :

L'évaluation portera sur trois domaines suivants comportant des critères spécifiques notamment :

1. Validité administrative	2. Validité technique	3 Planning de travail
<ul style="list-style-type: none"> Assurance véhicules et validité Vignette actualisée Carte grise valide Validité des permis de conduire Expériences des conducteurs (10 ans de détention de permis de poids lourds au moins) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre camions proposés Benne au moins 6m3 et au moins 5,50 m de long Camions avec au moins 3 essieux au total et au moins 2 essieux moteurs (1 avant et 1 arrière) Capacité propre du prestataire à mobiliser la logistique nécessaire (propriété du matériel proposé ou garanti de mise à disposition) Expérience professionnelle globale (Expériences similaires) Expérience professionnelle pour les zones PromAP (Connaissances du milieu) Attestation de bonne fin de prestation / Contrats exécutés 	<ul style="list-style-type: none"> Compréhension de la mission demandée par le Projet Qualité du chronogramme d'activités et de son explication Existence d'une lettre d'engagement du prestataire à respecter le planning de travail qui sera proposé par le projet Fourniture d'une attestation de garantie de disponibilité immédiate à la demande du PromAP

L'absence de présentation d'éléments pour **un des critères dans l'offre technique** conduit à un rejet catégorique de l'offre du postulant.

Toute offre technique ayant recueilli **moins de 50% des notes** sera écartée et ne fera pas objet d'analyse des offres financières.

12.2. Offre financière :

L'offre financière quant à elle doit respecter le canevas ci-après :

Lot N° _____

Rubriques	Nombre de voyages	Prix unitaire par voyage	Montant total HT
Voyages benne de moellons			
Montant total HT			
TVA			
Montant Total TTC			

